

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 25 JUN 2018**

Délibération : **N° 2018-06- 83**  
 OBJET : **CESSION VIABILIS AMENAGEMENT - LA MENARDAIS**  
 Nomenclature : **3.6**

**En exercice** : 29 membres

**Présents** : 20

**Pouvoirs** : 8

**Absent** : 1

**Votants** : 28

Délibération comportant :

Annexe : 2018 06 83 -  
 Annexe N° 3 Cession  
 VIABILIS AMENAGEMENT  
 La Ménardais.pdf

Le vingt-cinq juin deux mille dix-huit, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix huit juin deux mille dix huit, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

**Les membres présents en séance :**

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Elisa DRION, Lionel BROSSAULT, Isabelle GROLLEAU, Gwénola LEBRETON, Yvon LERAT, Valérie ROBERT, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Jean-Pierre TUAL, Hélène JALIN

**Les membres ayant donné un pouvoir :**

Philippe LEBASTARD donne pouvoir à Gil RANNOU, Catherine HENRY donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU, Michel RINCE donne pouvoir à Lionel BROSSAULT, Damien CLOUET donne pouvoir à Thierry GICQUEL, Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Aurora ROOKE, Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Jean-Pierre TUAL, Alain BLANCHARD donne pouvoir à Hélène JALIN, Christian LEMARCHAND donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

**Le membre absent** : Chantal PERRUCHET

**Rapporteur** : Monsieur Gil RANNOU

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L1311-1 et suivants, et L2121-2,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) notamment l'article L 2241-1 et l'avis des services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques en date du 12 avril 2018,

Vu la délibération n°2018-04-54 en date du 23 avril 2018 approuvant le déclassement du domaine public situé 13 rue de Nantes,

Considérant la présentation faite en commission Aménagement le 11 juin 2018,

Il est exposé ce qui suit :

La société VIABILIS AMENAGEMENT, aménageur du lotissement le Clos de la Ménardais a demandé à la commune la cession d'une partie du foncier communal à la Ménardais, afin d'aménager une seule sortie de véhicules pour les constructions existantes et pour le lotissement.

Suite au déclassement du domaine public, il est proposé de céder 33 m<sup>2</sup> du domaine communal à un prix de 21 € par m<sup>2</sup> à la société VIABILIS AMENAGEMENT.

Accusé de réception en préfecture  
 044-214402091-20180625-2018-06-83-DE  
 Date de télétransmission : 28/06/2018  
 Date de réception préfecture : 28/06/2018

**Il est proposé aux membres du conseil municipal :**

- D'APPROUVER la cession d'une partie du foncier communal à un prix de 21 € par m<sup>2</sup> pour une contenance de 33 m<sup>2</sup>;
- D'AUTORISER M. le Maire à signer l'acte authentique à intervenir, ainsi que tout document nécessaire à la cession.

**Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour extrait conforme.

Treillières, le 25 juin 2018  
Le Maire, Alain ROYER.

